

Image not found or type unknown



partage vaccances suivi d'un jour ferie

Par **cuiloi**, le **21/04/2019** à **22:29**

Bonjour,

je suis le papa dont j'ai la garde d'enfant de 13 ans, mon ex a le droit de visite et d'hebergement , pendant les vaccances du printemps , l'enfant etait chez moi du 07/04/2019, au 14/04/2019 A 10H,

et ce que l'enfanr retourenera a la maison ' chez moià le 21/04/2019 a 10H ou bien le lundi 22/04/2019 à 18h

N/B:

la decision dit : la moitie des vaccances des annees paire chez la maman, et la moitie des annees impaire chez le papa

merci pour votre reponse